

PROVINCIALISME INTELLECTUEL AU CANADA⁽¹⁾

La Société Royale du Canada groupe chaque année, pour sa séance d'ouverture un auditoire nombreux, sympathique, qui veut bien lui marquer tout l'intérêt qu'il porte à ses travaux. Il m'est très agréable d'avoir ce soir l'honneur et le devoir de le remercier.

C'est à Ottawa, d'ordinaire, que notre académie tient ses assises annuelles. L'an dernier, cependant, nous avons osé, pèlerins presque aventuriers de la pensée canadienne, porter à Winnipeg, jusque dans l'Ouest lointain, le message littéraire ou scientifique de nos cinq sections. Et nous y fûmes accueillis avec une telle bonne grâce, que nous nous sommes demandé pourquoi nous ne changerions pas nos mœurs sédentaires, pourquoi nous ne deviendrions pas des troubadours modernes, colporteurs annuellement ambulants du "gai savoir". C'est à travers toutes nos provinces du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, que tour à tour nous apparaîtrions, porteurs de lyres, de microscopes ou de cornues, lettrés ou savants, poètes ou prosateurs, pour faire entendre sous la fenêtre des donjons académiques ou dans les châteaux modernes des compagnies de chemin de fer, nos chants ou nos discours, pour annoncer à tout esprit curieux, la bonne nouvelle de nos découvertes, de nos histoires ou de nos fictions.

Et n'est-ce pas, messieurs, qu'en nous promenant ainsi à travers le Canada, nous réaliserions quelque chose du rêve canadien que rêva, en 1882, Son Excellence le Marquis de

(1) Discours prononcé à la séance d'ouverture de la session annuelle de la Société Royale du Canada, à Ottawa, le 20 mai 1929, par le président de la Société, Mgr Camille Roy.

Lorne, alors gouverneur Général du Canada, quand il fonda notre Société Royale.

Ce fut pour grouper au centre de notre immense pays, au siège de sa capitale, tous les travailleurs canadiens de la pensée, que fut sans doute créée notre Société. Ce fut pour faire converger des efforts, autant que pour mettre en plus grande évidence des œuvres et des mérites, que l'on établit à Ottawa notre Académie nationale. Après avoir en 1867 fédéré les Provinces du Canada, on voulut en 1882 unir et fédérer les esprits. Mais notre Société, à raison même de sa fin qui est de promouvoir en ce pays les intérêts supérieurs des lettres et des sciences, notre Société Royale qui doit pour cela ignorer les frontières des provinces, est autant une œuvre de rayonnement et de dispersion qu'une œuvre de concentration. Sa mission est essentiellement canadienne, et c'est donc par tout le Canada qu'elle doit répandre son influence, projeter ses lumières, et peut-être aussi promener ses académiciens.

Il faut bien le reconnaître, nous avons besoin en un pays si vaste, et où deux langues nous divisent encore plus qu'elles nous unissent, nous avons besoin de nous fréquenter, de faire effort pour nous comprendre, afin de mieux collaborer à l'œuvre commune de notre fortune politique ou économique d'abord, mais aussi à l'œuvre commune, et non moins grave, de notre fortune littéraire ou scientifique.

Non pas, cependant, qu'il faille tout confondre, tout fusionner, et jeter dans un creuset commun tant d'intérêts différents et, au point de vue intellectuel, tant d'éléments précieux, qui sont la parure distinctive des deux grandes races qui habitent ce pays. Le provincialisme a chez nous sa raison d'être. Le provincialisme politique doit même s'y doubler d'un provincialisme intellectuel. Mais celui-ci ne doit pas être plus que l'autre étroit ou mesquin, jaloux ou exclusif ; il ne doit pas isoler quand il a plutôt pour fonction de coordonner.

Voulez-vous me permettre ce soir, puisque notre Société Royale du Canada, refuge idéal de toutes les bonnes ententes, a été fondée pour être en ce pays un centre fédéral de travail intellectuel et d'amitié, voulez-vous me permettre de vous parler ce soir de ce provincialisme de l'esprit qui existe chez nous. Ce ne sera pas sortir de nos préoccupations académiques que de constater d'abord qu'il existe ; et nous ne rappellerons ensuite ses droits, que pour souhaiter qu'il n'en fasse jamais un obstacle aux coopérations nécessaires.

I

Le provincialisme intellectuel existe chez nous. Il suffit de le définir pour le montrer.

Le provincialisme intellectuel, au sens le plus général du mot, c'est en tous pays, un état d'esprit, une vie de l'esprit, propre aux habitants d'une circonscription politique, ethnique ou géographique.

Cet état ou cette vie de l'esprit se manifeste par des façons de penser, de comprendre, de concevoir, de sentir, de juger, et de s'exprimer qui ne sont pas celles des provinces voisines et qui parfois opposent les provinces les unes aux autres ; il se manifeste aussi, et par voie de conséquence, par un ensemble d'habitudes, de mœurs, d'actions sociales ou intellectuelles qui portent la marque de cet esprit. Il tient parfois à des différences profondes de races, de langue, de religion. Ce provincialisme intellectuel se révèle très spécialement, en tous pays, dans les méthodes de formation et de culture, et dans la vie littéraire ou scientifique de leurs provinces.

N'est-ce pas que définir ainsi le provincialisme de l'esprit, c'est déclarer qu'il existe chez nous, comme il existe à peu près en tous pays ?

Dans des pays comme la France et l'Angleterre, où sous l'action séculaire du temps et des événements, des races différentes se sont à peu près fondues et unifiées jusqu'à ne parler plus qu'une même langue, mais où ces races

reçoivent encore de leurs origines latentes, et des lieux géographiques où elles se sont fixées, des influences certaines qui les différencient toujours, dans ces pays le provincialisme intellectuel considéré comme vie littéraire, s'appelle le plus souvent régionalisme. Et l'on sait combien ce régionalisme emprunte, dans de tels pays anciens, à l'esprit traditionnel de la province, comme à son climat et à son terroir, une vertu, et en quelque sorte une sève qui en fait tout le prix inestimable.

Mais quoi qu'il en soit des degrés variables des provincialismes anciens ou européens, et qu'ils s'appellent selon ces degrés provincialisme ou régionalisme, l'on peut affirmer que chez nous, au Canada, dans un pays où les races qui l'habitent sont de venue récente, où elles sont plutôt neuves, actives, occupées à s'établir et jalouses de leur survivance, le provincialisme est plus que du régionalisme. Il réalise en plénitude, dans son esprit comme dans ses œuvres, la définition que nous avons donnée.

Et si je prends comme types de démonstration, les deux plus anciennes provinces de ce pays, celle de Québec et celle de l'Ontario, il est bien évident qu'à raison même des deux races différentes qui les habitent, et des deux langues qui y sont parlées, il y a dans chacune d'elles des façons de penser, de concevoir, de comprendre, de juger et de s'exprimer qui leur sont propres ; et il y a dans chacune d'elles un ensemble d'habitudes morales, et d'actions sociales ou intellectuelles qu'on ne retrouve pas chez la voisine. C'est que le provincialisme y est la manifestation de deux âmes très dissemblables, qui parlent chacune sa langue, qui conservent avec vigilance un idéal qu'elles estiment nécessaire, inamissible, et qui obéissent toutes deux à un atavisme prochain par lequel se transmettent les vertus ethniques, les énergies foncières des races elles-mêmes.

Si l'on parcourt Québec, ses villes anciennes ou ses campagnes, on y retrouve partout, avec les vestiges d'un passé séculaire, une vie qui reproduit en ses formes essentielles les habitudes françaises d'une race, qui sans doute a bien

évolué, qui a pris aux conditions canadiennes de son existence des manières ou des vertus nouvelles, mais qui conserve quand même le caractère spécifique de son sang et de son génie. Cela se reconnaît dans les vieilles habitations de Québec, comme dans ses vieilles coutumes, dans ses mœurs comme dans ses façons de comprendre, dans son parler comme dans ses livres, et c'est cela qui attire chaque année chez nous, dans nos pittoresques campagnes de Québec, ces touristes d'Amérique, qui viennent oublier un moment dans le spectacle de nos choses anciennes qui subsistent, le spectacle trop mobile de leurs nouveautés qui passent.

Dans l'Ontario, si fier de son progrès mais aussi de son passé, l'on retrouve partout l'image de cette vie anglaise qu'y ont apportée les soldats et les colons de la conquête, qu'y renouvellent encore aujourd'hui ceux-là qui d'Angleterre viennent se mêler aux premiers habitants de la province, et qui y refont sans cesse avec le culte de la mère-patrie, l'esprit de la race, le goût de ses traditions, l'attachement étroit à tout ce qui est manifestation originale de son génie. Et il suffit même de traverser les campagnes ontariennes, d'y voir l'aménagement des fermes, le style des jardins ou des maisons, pour avoir le sentiment net que là règne et vit une âme qui est profondément différente de celle qui règne et survit dans les campagnes de Québec.

Et ces deux âmes différentes sont d'ailleurs formées par de différentes cultures. Et ces cultures différentes entretiennent, perpétuent leurs différents états d'esprit.

Notre système d'éducation de la Province de Québec, surtout au degré secondaire et universitaire, n'est pas le même que celui de l'Ontario. Notre formation classique de Québec n'est pas le produit des méthodes anglaises qui sont pratiquées à Toronto. Notre esprit latin, ou de formation latine, qui peut être pratique tout comme l'esprit des races du nord, recherche davantage la culture littéraire, comme il paraît se complaire davantage dans les spéculations théoriques et les domaines abstraits des principes. L'esprit anglais,

qui a d'autres tendances et d'autres vertus, accorde davantage à l'étude des sciences, et tout en se renouvelant lui aussi dans la fréquentation des classiques, il oriente plus tôt vers les applications pratiques de la vie économique ses études et ses facultés. Nous avons assurément dans nos collèges secondaires de Québec, et je tiens à le rappeler ici, tout ce qui correspond, dans les études secondaires de l'Ontario, au High School et au University College ; mais cela est distribué autrement, et l'on appuie différemment sur certains procédés de culture générale ; d'autre part nos jeunes gens ne changent pas de maison ou d'institution après les classes qui correspondent à celles du High School ; ils sont davantage retenus au même foyer intellectuel, qu'on appelle collège ou séminaire, tout le long de leurs études secondaires ; et jusqu'après les études de lettres et de philosophie-sciences, ils restent sous l'influence continue, d'année en année plus pénétrante, des mêmes maîtres et des mêmes méthodes qui disciplinent selon le mode des races latines, leurs jeunes facultés.

Les résultats ou produits de notre culture sont différents de ceux de la culture anglo-saxonne. Mais ces deux cultures conviennent à chacun de nos esprits, et c'est assurément pourquoi chacun garde la sienne. Au surplus, je me souviens des paroles que me disait un jour à Toronto l'un des hommes les plus éminents de l'Ontario et qui a joué dans la vie politique comme dans la vie universitaire l'un des premiers rôles (1) : " J'ai bien connu et fréquenté vos hommes publics de Québec. J'ai toujours admiré leur culture, et la vigueur que donne à leur esprit votre formation classique. Gardez cette culture, elle est excellente, je crois que c'est la meilleure."

Au Canada, les deux provincialismes typiques sont donc le québécois et l'ontarien. Et l'on peut ajouter que le provincialisme ontarien s'est peu à peu étendu, avec ses notes

(1) Sir William Mulock, Chancelier de l'Université de Toronto.

caractéristiques, à toutes les provinces canadiennes de langue anglaise.

Mais parce que le provincialisme de l'esprit se manifeste plus spécialement dans les œuvres mêmes de l'esprit, voyez comme chez nous, au Canada, deux littératures parallèles s'édifient, se développent, montent vers le plus parfait, portent à la fine pointe de leurs meilleures œuvres deux fleurs différentes, le lys ou la rose, fleurs qui sont le naturel épanouissement de leur génie, et voyez comment ces deux littératures font ici paraître la double vertu splendide de deux grandes civilisations.

Dans Québec, la poésie, l'histoire, le roman, la fiction empruntent, non seulement à la langue française, mais à l'âme française, leur accent profond. Dans Ontario, et dans les provinces anglaises, la poésie, la nouvelle, l'histoire, les études de nature, et l'humour lui-même, continuent, traduisent, au Canada, non seulement les sons ou les rythmes de la langue anglaise, mais le caractère de l'esprit anglais.

Dans la province de Québec, la poésie, avec Crémazie, Fréchette, Lemay, Lozeau, Charles Gill, Albert Ferland, Blanche Lamontagne, s'est tour à tour inspirée du patriotisme de race, de psychologie humaine, ou de mœurs populaires canadiennes-françaises. En Ontario, ou dans les provinces anglaises, la poésie viendra sans doute volontiers prendre dans notre vieille et romantique province de Québec la matière de ses chants : Charles Sangster, le premier poète de langue anglaise né au Canada, et qui fut, à l'instar de Crémazie ou de Fréchette, décoré par les siens du titre pompeux de "poète national", Charles Sangster chanta bien notre Saint-Laurent, et le Saguenay ; William Henry Drummond, qui aima beaucoup nos vieilles choses de Québec, et nos vieux habitants, s'appliqua avec zèle à les faire connaître, et il nous joua même le mauvais tour de parodier tellement, et d'ailleurs sous les auspices de Louis Fréchette, la langue savoureuse de nos bons gens, qu'il la fit presque pour jamais méconnaître à Toronto ;

votre vénérable Arthur Eaton s'est laissé prendre aux charmes des Ballades et des Légendes acadiennes ; mais la poésie canadienne de langue anglaise, dans son ensemble, depuis celle des poètes émigrés d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande à l'époque coloniale, depuis celle de Charles Mair (1840-1927) qui fonda vraiment ce que l'on appelle en Ontario l'École de la nature, la " Nature school ", jusqu'à celle de Marjorie Pickthall (1883-1922) qui est peut-être la plus illustre des femmes-poètes anglaises du Canada, jusqu'à celle de notre confrère Charles Roberts, et de notre lauréat Bliss Carman, toute cette poésie traduit soit dans la mélancolie de quelques-unes de ses strophes, soit dans les sources essentielles de son inspiration, l'âme anglo-saxonne qui l'a composée.

Le même provincialisme intellectuel se retrouve, surtout du côté de Québec, dans le roman, ou la nouvelle, dans toute notre littérature en prose d'imagination. Les *Anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé, le *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie, la *Sève Immortelle* de Laure Conan, *Chez nos Gens* de notre confrère Adjutor Rivard, la *Terre vivante* de Harry Bernard, sont des chapitres de la vie de Québec. Dans les provinces anglaises, il y a aussi toute une littérature de la nouvelle, du conte, du roman qui, depuis John Richardson jusqu'à Ralph Connor, est anglaise d'inspiration, de pensée ou de forme ; toutefois, il n'est que juste de mentionner encore que souvent le romancier canadien-anglais est venu chercher dans nos souvenirs héroïques ou pittoresques de la Nouvelle France, ou du vieux régime français, le sujet de ses inventions romanesques. Qui ne connaît le *Golden Dog* de William Kerby ? Qui ne sait que ce fut encore le goût de nos légendes françaises qui inspira *Antoinette de Mirecourt* de Rosanna Leprohon, *The Young Seigneur, the False Chevalier*, de notre confrère M. William Lighthall, *The Forest of Bourg-Marie* de Madame Francis Harrison alias " Seranus ", *Rose of Acadie* de Miss Marshall Saunders, et *Marguerite de Roberval* de M. Thomas Guthrie Marquis ?

Provincialisme adouci, mélangé de larges sympathies interprovinciales, où se retrouvent toujours cependant, avec la langue d'une race, son esprit et son art.

Je ne parle pas ici du genre de l'histoire, où ceux qui travaillent à reconstituer le passé, qu'ils écrivent en anglais ou en français, prennent nécessairement pour thèmes de leurs œuvres, les événements qui depuis les origines de ce pays constituent la trame essentielle de nos destinées. Si le provincialisme intellectuel ne s'y retrouve plus dans les choses, il y apparaît cependant toujours et dans la langue, et dans les idées, et dans la composition, je veux dire dans la manière anglaise ou française de faire un livre, de construire une œuvre de l'esprit.

Si j'ai insisté sur la nature de notre provincialisme littéraire, c'est qu'on y aperçoit mieux comment dans les différents domaines de la pensée, de la fantaisie, des mœurs ou de l'art, il y a au Canada, deux vies parallèles, presque toujours parallèles, deux vies où se révèlent avec leurs qualités natives, leurs aspirations profondes deux âmes qui sont les ouvrières distinctes de la fortune intellectuelle de deux races.

II

Ces vies parallèles sont-elles légitimes ? Sont-elles pour le Canada un dualisme dommageable, ou une richesse précieuse ?

La définition même que nous avons donnée du provincialisme contient sa justification.

Il est chez nous l'expression nécessaire de deux âmes, de deux races, de deux langues, parce qu'il est fondé sur un triple droit : un droit naturel, un droit historique et un droit constitutionnel.

Poser la question de la légitimité du provincialisme intellectuel, c'est poser la question même des droits de l'esprit. Et poser la question des droits de l'esprit, c'est poser la question d'un droit de nature, du droit, pour une âme,

de vivre et de traduire sa vie selon les lois mêmes de la psychologie, selon les tendances essentielles de son tempérament, selon les vertus propres de sa formation, et conformément à toutes les influences profondes, du sang, de l'éducation, du milieu, c'est-à-dire conformément à toutes les influences inductibles de la race qu'elle anime, et du pays qu'elle habite.

Or, messieurs, nommer ces influences et nommer ces lois de la vie de l'esprit, c'est en proclamer l'action légitime, et la souveraineté fatale.

L'âme ne peut s'abstraire ni du corps qui lui est associé et substantiellement uni, ni des conditions physiques et géographiques qui modifient son activité, ni des conditions morales que lui créent une ambiance, une atmosphère, des habitudes, une hérédité. C'est par toutes ses facultés spirituelles et sensibles, c'est à travers tout l'organisme qu'elle vivifie, comme aussi sous l'action extérieure des énergies prochaines qui sur elle s'exercent, que l'âme produit ses sentiments, ses affections et ses pensées. Et ceux-ci ne peuvent pas ne pas être marqués, en quelque mesure, et en certaine profondeur, du sceau de tant d'influences inévitables. C'est là pour une large part ce qui fait la diversité des caractères, des tempéraments, des aptitudes, des goûts et des forces : c'est là ce qui différencie les individus, les familles, les races. C'est là tout ce qui met dans l'unité de l'espèce humaine, la variété innombrable de ses types, l'harmonie multipliée de ses langages, la beauté changeante de ses traditions et de ses vertus.

Les races humaines sont donc une création incessante de la vie et de l'histoire. Mais souvent il est arrivé dans l'histoire que des races se sont rencontrées et heurtées dans leur recherche de terres à cultiver, de continents à conquérir, de la fortune à dompter. Et souvent aussi, fixées quelque part sous un pouvoir nouveau, dispersées, affaiblies au milieu d'une nouvelle population homogène, compacte et absorbante, soumises à des forces civilisatrices qui les transformaient, elles ont perdu peu à peu quelques-unes des qualités natives qui les

faisaient distinctes, elles ont paru s'effacer ou se perdre dans le mélange composite d'une race nouvelle ou dans le flot irrésistible d'une majorité conquérante, et elles ont alors changé jusqu'au parler auquel s'étaient habituées leurs lèvres. Cependant, même à ce point soumises ou désagrégées, elles gardent, retiennent de leurs vertus premières celles-là que les siècles avaient pour jamais fixées dans leur conscience. Et si elles ont pris aux conditions nouvelles, géographiques, politiques ou morales de leur existence, des formes de vie où l'hérédité semble n'avoir plus sa part, il est facile d'apercevoir encore dans ces formes nouvelles de leur vie, le vestige certain de l'atavisme, les manières ancestrales de penser, d'imaginer et de juger. C'est, à travers toutes les superpositions accumulées des influences étrangères et successives, la poussée des instincts premiers qui remontent ; c'est l'âme profonde de la race, c'est sa flamme qui se dégage encore, qui surgit et s'illumine.

Et ce rayon ancien qui brille encore en l'esprit des races assimilées, met son ardeur légère ou vive dans les œuvres littéraires qu'elles produisent. Et alors, selon que les races sont plus ou moins fondues ou absorbées, selon qu'elles sont encore plus ou moins personnelles, selon qu'il y a fusion complète ou simple juxtaposition des âmes, nous avons le régionalisme ou le provincialisme intellectuel : le régionalisme plus nuancé et s'exprimant d'ordinaire dans la langue commune du pays, le provincialisme plus robuste parlant et écrivant sa langue propre, et produisant une littérature qui est sienne.

Régionalismes de certains coins de France ou d'Angleterre, qui montrent dans l'unité d'une même langue, la parure ou la richesse spirituelle de populations, qui empruntent soit à l'atavisme, soit à des influences locales de milieu et d'éducation les qualités propres de leur esprit et les grâces originales de leur littérature.

Provincialismes intellectuels de France et d'Angleterre, qui font entendre dans le concert unanime de la langue com-

mune de la nation, la note distincte d'un dialecte ou d'un parler ancien qui n'a pas voulu mourir. Quand, au bord de la Méditerranée, la Provence fait vibrer le chant de ses cigales, elle compose des poèmes qui n'appartiennent qu'à elle, mais elle collabore par une littérature qui est sienne et toute pénétrée de ses grâces et de son soleil, à la vie intellectuelle et artistique de toute la France. Quand, en Angleterre, au bord des mers qui l'enveloppent, le pays de Galles jette encore l'harmonie de son verbe celtique et la strophe de ses pensées ardentes, il augmente de toute la richesse de son âme ancienne le trésor spirituel du royaume britannique.

Régionalisme et provincialisme se retrouvent chez nous au Canada, qu'on me permette de le rappeler encore, avec les degrés plus ou moins profonds de leurs activités.

Tous deux, notre régionalisme et notre provincialisme, se justifient chez nous, comme en tous pays, par cette loi de la nature qui non seulement donne aux peuples ou aux races leur verbe distinct, mais qui aussi donne aux âmes des aptitudes ou des vertus qu'on ne peut arracher ou détruire sans briser ou détruire l'âme elle-même.

Ajoutons, sans tarder, que notre provincialisme canadien de langue ou d'inspiration, se justifie encore par des droits incontestables que lui confère l'histoire.

Le provincialisme au Canada fut politique avant d'être littéraire ou scientifique. Celui de Québec, le premier en date et en droit, remonte aux origines coloniales de ce pays.

En réalité, il ne s'affirme comme provincialisme que le jour où une autre race apporte ici un autre esprit, parle une autre langue, et forme une autre province. Mais en principe, notre provincialisme français fait remonter jusqu'à 1608 à Québec, jusqu'en 1606 en Acadie, sa droite et haute lignée. Il n'a guère produit d'œuvre intellectuelle aussi longtemps et pendant plus d'un siècle qu'il fut occupé à asseoir ou à défendre sa fortune politique, et jusqu'à 1760 où fut définitivement réglée sa destinée ; mais pendant ce premier siècle et demi de vie laborieuse et mouvementée,

il a créé déjà dans l'esprit des colons ou des habitants de la Nouvelle-France, des habitudes, des ambitions, des vertus intellectuelles ou sociales qui s'ajoutaient à celles qu'il tenait du fond primitif de la race, et il y a accumulé des énergies qui lui permirent de subsister, malgré la conquête, et de survivre. C'est tout ce passé de travail et d'apostolat, c'est plus d'un siècle de vie appliquée à conquérir le sol ou les âmes, qui donnait aux premiers occupants du Canada leur droit historique à survivre, et au provincialisme de Québec le droit de naître.

Des pionniers qui avaient ici découvert, défriché, labouré et civilisé ; des pionniers qui avaient ici multiplié les foyers et les berceaux, qui avaient organisé les paroisses, les villages, et partout dressé des clochers ; des pionniers qui avec de Poutrincourt, Champlain, Joliette, Cavalier de la Salle, la Vérendrye avaient porté de l'est à l'ouest et au sud, des rivages acadiens à l'embouchure du Mississipi et au pied des Rocheuses, le nom et le bienfait de la France, le nom et le bienfait de l'Évangile ; des pionniers qui firent avec héroïsme leur œuvre de colonisation et de civilisation, qui mirent plus que leur courage mais jusqu'à du sang dans leurs travaux, ne pouvaient pas n'avoir pas contracté avec la terre canadienne une alliance, un pacte qui garantissait à leurs fils des droits intangibles d'héritage matériel et spirituel, le droit surtout d'y continuer la vie de leur race, et d'y faire entendre toujours l'harmonie de leur verbe.

Ce verbe, d'ailleurs, avait été ici apporté à une époque où, en France, il se fixait dans une littérature pour jamais classique. Et la France elle-même, à cette époque de sa plus haute fortune littéraire et politique, avait trop soigneusement choisi les missionnaires qui allaient porter en Amérique sa pensée, sa vocation, sa langue et son génie, elle les avait trop scrupuleusement recrutés et triés, et elle leur avait transmis trop ardente et trop pure la flamme de sa vie, pour qu'un changement radical de fortune politique ou d'allégeance, celui de 1760, entraînat pour eux et leurs fils un changement radical de fortune intellectuelle.

Tels furent les droits historiques, imprescriptibles, de notre provincialisme canadien-français, et voilà comment les faits providentiels s'ajoutèrent à la nature pour garantir ses droits à la vie, à l'action et à la liberté.

A côté de ce provincialisme, devait se constituer le provincialisme canadien-anglais. Après la cession de 1760, l'Angleterre eut l'ambition naturelle de créer ici une colonie, puis une nation qui fut une province de son impérialisme politique. Et avec la puissance de ses armes, de son commerce, de ses industries, elle transporta au Canada la puissance de son génie. L'esprit d'une race nouvelle, conquérante, allait donc ici désormais travailler, multiplier ses efforts vers la pensée constructive et économique où il excelle, mais aussi vers la pensée artistique, littéraire, scientifique où il se plaît à exercer sa force. Et l'on vit aussitôt après les traités de la conquête, et aussitôt après ces premières migrations qui conduisirent au Canada les colons de l'Angleterre, l'on vit, dans le journal d'abord, puis dans les brochures, et dans les livres, en prose ou en poésie, se dessiner les premiers mouvements intellectuels du provincialisme anglo-canadien.

C'est l'histoire, l'histoire militaire des expansions britanniques, l'histoire politique des ambitions de Londres, qui créaient ici une nouvelle province de l'esprit anglais, et lui conférait ses droits de vivre et de prospérer.

A l'histoire devaient bientôt s'ajouter les actes constitutionnels qui allaient donner aux provincialismes du Bas et du Haut Canada leurs chartes successives, protectrices de leurs droits. L'Acte de 1791 surtout séparait nettement les deux provinces qui dès lors auraient pu, avec une meilleure intelligence des ambitions de race, se développer dans une plus large compréhension de la liberté. L'Acte d'Union de 1840 n'a guère fait que démontrer la force irréductible du provincialisme, et elle aboutit à cette vaste reconstitution provinciale qui fut l'Acte de la Confédération.

Je n'insiste pas sur ces évolutions politiques à travers lesquelles se meuvent, se heurtent souvent, s'accordent

quelquefois, se réconcilient enfin, théoriquement du moins, dans une large entente fédérale nos provincialismes canadiens. C'est désormais, sous l'égide de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord, que deux esprits différents vont essayer de collaborer pour le progrès de la patrie commune.

L'Acte de la Confédération a spécialement reconnu les droits du provincialisme de l'esprit quand, par la clause 93, il abandonne aux provinces les questions graves, essentielles pour l'esprit ou l'âme des races, de l'éducation, et quand il enjoint aux provinces dans les dispositions spéciales 1, 2, 3, et 4 de cette clause, le devoir de respecter partout les droits spirituels légitimes des minorités.

L'éducation, en effet, celle de l'école comme celle du foyer, c'est la formation même de l'esprit, et c'est donc par elle qu'un esprit peut conserver ses vertus natives, essentielles, les développer, les faire s'épanouir en œuvres intellectuelles conformes à sa nature, à son tempérament, à ses aspirations, à son idéal. L'éducation, reconnue comme un droit familial et provincial, ce fut, à partir de 1867, la reconnaissance officielle, constitutionnelle, définitive du provincialisme intellectuel au Canada.

III

Ce provincialisme sépare des activités. Il trace des frontières. Doit-il élever aussi des barrières derrière lesquelles s'isolent ou s'embusquent pour des rivalités étroites ou mesquines les races ou les esprits? Le provincialisme canadien doit-il édifier des murailles de Chine qui empêchent de se fréquenter les âmes, de se reconnaître les intérêts réciproques, de se former les amitiés nécessaires?

Non. La Confédération canadienne qui est une distribution géographique et politique des territoires, des races ou des intérêts, doit être aussi chez nous une immense confédération des droits, des volontés, des esprits, de toutes les légitimes libertés que consacrent ici la nature et l'histoire.

Il n'entre pas dans mon sujet de rappeler les mésententes qui font parfois s'élever l'un contre l'autre, dans les domaines de la politique et de l'éducation, les deux provincialismes canadiens. Je veux seulement, dans une réunion comme celle-ci où l'on ne considère que les intérêts intellectuels, littéraires ou scientifiques, du Canada, inviter à la coopération, ceux que divise ou sépare le provincialisme intellectuel.

Depuis 1760, depuis plus d'un siècle et demi, que deux races ou deux peuples de langue différente ici coexistent, ces deux races ou ces deux peuples ne se connaissent pas assez. La diversité des langues est sans doute l'obstacle principal aux fréquentations qui auraient pu les rapprocher, aux relations intellectuelles ou d'amitié qui auraient pu davantage les faire se connaître et s'estimer. Avec la différence des langues, il y a aussi la différence des âmes, la différence des tempéraments, des goûts, des habitudes, des esprits. Il ne s'agit pas de supprimer ces choses, de faire taire des parlers légitimes, ni de fusionner deux races qui ont ici leur place providentielle et définitive. Des peuples de langue française et de langue anglaise sont ici pour jamais établis, et ce serait chimère et inutile cause de stériles jalousies, que de chercher, dans les frontières du provincialisme, à se persécuter, à se proscrire ou à s'exterminer. C'est une excellente philosophie que de se conformer à l'inévitable, et que de tirer de l'inévitable le meilleur parti possible.

C'est cette philosophie qui doit inspirer le provincialisme intellectuel, et l'inviter à multiplier des ponts de communication entre les deux grandes races qui doivent se partager l'hégémonie du Canada.

Et puisqu'il s'agit ce soir surtout de la vie intellectuelle de ces deux grandes races, sur quelle base doivent s'établir les communications opportunes ou nécessaires?

Messieurs, la Société Royale du Canada vous offre dans sa constitution même, la règle de cette fréquentation et de cette coopération.

Notre Société se compose de cinq provinces intellectuelles ou de cinq sections. Deux provinces ou sections qui sont nettement, l'une de langue française, la section I, et l'autre de langue anglaise, la section II. Trois autres sections sont nettement bilingues ; ce sont les sections scientifiques.

Cette distinction des sections I et II indique déjà que nous, membres de la Société Royale, nous estimons, comme faisaient les fondateurs de cette société, qu'il doit y avoir au Canada deux littératures de langue différente, l'une française, l'autre anglaise, et que chacune doit se constituer avec liberté. Et c'est parce que nous reconnaissons aux deux grandes races anglaise et française du Canada leur droit à la vie autonome, que nous souhaitons pour chacune d'elles une littérature qui soit l'expression authentique de sa pensée, et comme la fleur suprême de son génie. Et nous croyons que c'est une richesse rare pour un pays que de vivre d'une semblable et double vie intellectuelle, que de posséder deux littératures qui prolongent au Canada le rayonnement splendide et l'influence mondiale des deux plus hautes civilisations modernes.

D'autre part, nous ouvrons aux intellectuels des deux races et des deux langues anglaise et française les sections scientifiques. La science n'a pas de patrie, dit-on quelquefois. Elle ne connaît pas non plus de province. Et dans les laboratoires peuvent et doivent se rencontrer et collaborer des Canadiens de langue française ou anglaise. On sait que notre Conseil National des Recherches créé par le Gouvernement d'Ottawa lui-même, fait appel à toutes les compétences, ou à toutes les initiatives scientifiques, à quelque race qu'elles appartiennent. Depuis 1882, la Société Royale groupe ensemble, dans ses sections de science, ceux-là des nôtres qui se sont spécialisés dans quelque domaine, et qui y ont produit des œuvres originales dignes d'attention.

Un grand courant de sympathie intellectuelle circule donc à travers toutes nos sections, contribue à rapprocher des esprits qui travaillent, des âmes qui veulent honorer de

leurs œuvres notre Canada. Et cette sympathie qui unit les membres de la Société Royale est doublée d'un respect profond des droits, des aspirations, des tendances, des vertus intellectuelles de nos deux races.

Est-ce à dire qu'ici même, dans notre Société Royale, tout soit à ce point de vue parfait ? et que venant les uns et les autres de tous les points du Canada, séparés parfois par d'immenses distances, et plus encore parfois par la langue différente que nous parlons, nous ayons toujours une conception juste de la vie intellectuelle canadienne ? Permettez-moi de déclarer que si nous cherchons à nous dégager de tout préjugé, il nous arrive aussi parfois de concevoir la vie intellectuelle canadienne comme trop exclusivement identifiée avec notre province française ou anglaise. Nous ignorons trop, selon la langue que nous écrivons, les travaux qui se font et s'écrivent en une autre langue. Et cela est particulièrement vrai quand il s'agit de littérature, et de notre littérature d'imagination,— poésie, roman, fictions, critique,— plutôt que de notre littérature d'histoire. La science canadienne, à cause de la nature même de ses travaux, invite plus impérieusement ses travailleurs à l'examen des ouvrages qui viennent de toutes nos provinces.

Avouons encore que, en dehors des cercles académiques de notre Société Royale, il y a d'une province à l'autre une ignorance parfois plus grande des conditions intellectuelles de nos voisins. C'est quelquefois, ou pour un trop grand nombre, la cloison étanche qui empêche toute communication et toute coopération. Et ici encore le domaine littéraire souffre davantage de cet isolement provincial, que le domaine scientifique, et il résulte de ce trop grand isolement littéraire provincial un dommage pour nos bonnes relations interprovinciales. Si nous nous ignorons trop les uns les autres, de Québec à Toronto, de l'Acadie à la Colombie, ou du Manitoba à la Nouvelle-Écosse, cela vient assurément en quelque mesure, de ce que notre littérature canadienne, qu'elle soit de langue anglaise ou de langue française, ne contribue pas

assez à répandre par tout notre pays, et surtout dans les classes instruites ou dirigeantes, les connaissances ou les faits, les idées ou les sentiments qui pourraient élargir les consciences, faire tomber les préjugés, et créer parmi nous ce que l'on appelle un véritable esprit national.

A l'occasion du jubilé de la Confédération, j'ai lu des études où l'on prétendait faire le tableau complet de nos progrès littéraires depuis soixante ans : et il n'y était question que de la littérature écrite en l'une de nos deux langues officielles. On était à coup sûr plus avisé, au lendemain de la Confédération, lorsqu'en 1874, un écrivain de la Province de Québec, Edmond Lareau, voulant écrire une première histoire générale de notre littérature canadienne, faisait aux écrivains de langue anglaise une place à peu près égale à celle des écrivains de langue française. Il me plaît d'ailleurs de rendre hommage ce soir à l'un des nôtres qui est de langue anglaise, à l'un des membres de la Société Royale qui s'inquiètent le plus de nos progrès littéraires et de développer à travers tout le Canada une large coopération intellectuelle, et qui, pour cela a récemment publié avec autant de tact que d'autorité *An Outline of Canadian Literature*, ouvrage où notre confrère Lorne Pierce fait à chacune des provinces du Canada, française ou anglaise, sa place légitime.

Messieurs, c'est de coopération qu'il faut souvent parler chez nous ; aussi souvent que nous parlons de provincialisme. C'est par le provincialisme légitime que nous composerons la richesse multiple, variée et pittoresque, de notre Confédération ; mais c'est par la bonne entente des esprits, et par la coopération interprovinciale que nous créerons cette unité morale, cette sympathie nécessaire, cette solidarité étroite qui tiendra en faisceau infrangible les droits de tous, et qui dans le respect de ces droits fera plus rapides nos progrès, et plus larges nos libertés.

C'est un vigoureux et large canadianisme intellectuel qui peut seul chez nous s'opposer avec efficacité à un dangereux américanisme de l'esprit. Depuis cinq ans, le Canada a dépensé \$15,000,000., en achat et abonnement de journaux

et magazines des États-Unis. Certes, je sais qu'il ne faut pas, qu'on ne doit pas élever des murailles entre les littératures ou les arts des pays voisins, et que des États-Unis peuvent venir offrir au Canada des journaux, des revues, des magazines, des livres qui profitent à nos esprits. Mais d'autre part, par un encouragement plus largement accordé à la production littéraire canadienne, sachons régler les apports étrangers, prévenir les inondations intellectuelles causées par des fleuves voisins, et dangereuses pour nos cultures nationales ; et pour cela sachons créer chez nous en même temps qu'une vie de l'esprit qui soit active et avide, l'aliment de cette vie, la pâture — si l'on me permet cette expression — la pâture littéraire ou scientifique qui apaise sa faim, qui soutienne ses forces, je veux dire une littérature produite en toutes provinces, qui assure à notre patrie intellectuelle sa suffisante et puissante personnalité.

Messieurs, une seule chose peut créer chez nous un canadienisme puissant, c'est un provincialisme intelligent. Et si la Société Royale du Canada vous a parlé ce soir de vie provinciale, c'est que justement elle se propose, par tous ses efforts intellectuels et par tous ses travaux, de contribuer à former chez nous un véritable et vigoureux esprit national.

Camille ROY, ptre.